

Libertés des enseignants

De ce débat vieux de plus d'un siècle, les échos se font toujours entendre... En ces années 1890, la République conservatrice entend disposer d'une administration, sinon dévouée, à tout le moins obéissante, en particulier dans le domaine de l'éducation. L'heure est à la mise au pas des instituteurs et des professeurs. Gare aux récalcitrants : ils sont mutés d'office ou victimes de sanctions diverses. Républicains convaincus et grands serviteurs de l'État, les ministres « modérés » chargés d'appliquer cette politique — Eugène Spuller, Georges Leygues — estiment tout simplement que le corps enseignant doit obéir sans ciller aux directives gouvernementales. Jaurès défend une conception plus tolérante et plus moderne : les fonctionnaires doivent accomplir leurs obligations professionnelles, mais disposer aussi dans leur métier des libertés civiques indissociables de la République elle-même.

[...]

M. JAURÈS — Je ne monte pas à la tribune pour répondre à l'interpellation, d'ailleurs très courtoise, que m'a adressée notre éminent collègue M. Lannelongue ⁽¹⁾. J'aurais d'ailleurs, pour lui répondre, un désavantage très marqué : je n'ai pas rencontré de forgeron. (*Rires*)

Je n'ai pas rencontré ce forgeron classique que l'on voit chaque fois que l'on veut donner une apparence de spontanéité populaire au jugement qu'on porte soi-même sur telle ou telle question. (*Rumeurs au centre. — Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche*)

Un membre à droite. — On voit que vous connaissez la manœuvre.

M. LANNELONGUE — Ce forgeron est venu me trouver en public.

M. JAURÈS — Je n'entends pas non plus suivre notre éminent et illustre contradicteur dans les considérations générales, très élevées, de pédagogie et de morale, de biologie et de sociologie qu'il a développées, et certes ce n'est pas moi qui aurais la tentation, qui aurais le droit de reprocher à un orateur de donner une formule philosophique aux questions qui se débattent dans cette enceinte. Je désire tout d'abord, avant de poser quelques questions très précises à M. le ministre de l'instruction publique, retenir des observations de l'honorable M. Lannelongue ce qui a trait immédiatement à l'interpellation qui se développe en ce moment. Je l'avoue, parmi les idées émises par notre collègue, il en est qui m'ont profondément surpris dans sa bouche, parce qu'elles me paraissent absolument contradictoires avec la conception de l'enseignement laïque, rationnel et républicain, tel qu'il a été élaboré depuis près de quinze ans par les hommes qui se sont succédé dans les Chambres.

M. Lannelongue a paru creuser entre les trois ordres d'enseignement, en ce qui touche la liberté politique des maîtres, leur indépendance de conscience, un abîme que pour notre part nous n'acceptons pas. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche*)

Pour les instituteurs du peuple, la neutralité obligatoire, le silence obligatoire, pas d'opinion politique, pas d'expression publique de l'opinion politique, pas de liberté pour eux : la consigne, et rien que la consigne. Pour les professeurs de l'enseignement secondaire, une sorte de liberté tempérée et mitigée, et pour cette haute aristocratie de l'enseignement supérieur dont M. Lannelongue est une des gloires...

1 - Odilon Lannelongue (1840-1911), chirurgien réputé et député républicain du Gers, radicalisant. Sont cités par la suite François-Henri Jumel, député républicain des Landes, l'ancien ministre et futur président de la République Armand Fallières, député républicain du Lot-et-Garonne et Louis Hémon, député républicain du Finistère. Léon Bourgeois (1851-1925), ancien préfet du Tarn, et Camille Pelletan (1840-1915), éditorialiste à *La Dépêche*, sont deux personnalités importantes du monde radical-socialiste alors que les philosophes Challemeil-Lacour (1827-1896) et Jules Simon (1814-1896) sont deux gloires républicaines de tendance assez conservatrice.

M. JUMEL — Et vous aussi.

M. JAURÈS — ... une liberté absolue.

En bas, à l'usage du peuple, à l'usage de ceux qui travaillent tous les jours, une sorte d'automatisme, de mécanisme réglé par le préfet dans chaque chef-lieu de département.

M. LANNELONGUE — Je n'ai rien dit de pareil.

M. JAURÈS — Au milieu, dans l'enseignement secondaire, une sorte d'organisation mixte, qui n'est ni le mécanisme ni la liberté. Et en haut, pour l'élite des classes dirigeantes, ce nouveau privilège : la liberté de penser ! Voilà ce que pour notre part nous n'admettons pas, et en ne l'acceptant pas, en le repoussant, en le répudiant, c'est nous - personne ne pourra le contester - qui restons dans l'esprit de la Révolution française. La Révolution française, par ces trois mots d'enseignement primaire, d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, indiquait une série, mais non pas une hiérarchie. (*Applaudissements à l'extrême gauche*)

C'était d'un bout à l'autre, depuis l'école de hameau jusqu'à l'institut central, jusqu'aux immenses laboratoires d'où sortent les découvertes nouvelles, un même enseignement qui devait conduire par degrés tous les esprits de l'éducation élémentaire à la part d'éducation supérieure qui peut revenir à chaque citoyen.

Voilà quel était le programme d'enseignement, la conception de la Révolution française ; c'était un tout solidaire dont les trois ordres d'enseignement sont des parties liées, mais non pas cette sorte de superposition de la liberté en haut et de la servitude ou de la domestication en bas. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*)

Une autre idée m'a surpris, j'ose dire m'a troublé, dans le discours de notre éminent collègue. Il a dit - et j'examinerai dans un instant le sens et la portée de ces paroles - il a dit : À l'école, pour les instituteurs, pour l'enseignement primaire, il faut une neutralité politique absolue.

Je me permets de faire observer à l'honorable M. Lannelongue que par cette formule il est en contradiction absolue avec tous ceux qui dans ce pays, depuis M. Jules Ferry, ont organisé l'enseignement laïque et républicain.

Précisément — et je prie ceux qui douteraient de l'exactitude de mes paroles de se reporter aux débats officiels — au Sénat, on demandait à M. Jules Ferry si la neutralité existerait dans l'école, et M. Jules Ferry répondait à M. Buffet ces paroles, qui sont restées dans mon esprit : « **La neutralité religieuse, oui ; mais pas la neutralité politique. L'école de la République doit enseigner la République.** » (*Applaudissements à l'extrême gauche*) En fait, à moins que vous ne cherchiez à désertir l'esprit laïque et républicain, que sont donc les programmes de l'enseignement laïque dans nos écoles primaires ?

Sont-ce des programmes d'effacement, d'abdication, de neutralité dégradée, humiliée ? Non, c'est l'affirmation du droit politique de tous les hommes sous la forme de la République; c'est l'affirmation du droit égal pour toutes les consciences de résoudre par la seule raison tous les problèmes de l'univers. (*Très bien ! et applaudissements à l'extrême gauche*)

Et puis, il ne s'agissait pas seulement dans notre tradition républicaine de l'affirmation de la doctrine et de l'idée républicaines, de l'esprit de liberté et de justice par les maîtres du peuple. Est-ce que ce ne sont pas vos ministres qui ont dit aux instituteurs : « **Vous ne devez pas vous enfermer dans l'école, et la doctrine de liberté que vous prêchez dans l'école, vous devez la prêcher au dehors.** »

Est-ce qu'il y a quatre ans, en 1889, lorsque la liberté républicaine paraissait menacée d'une éclipse, lorsqu'il y avait une sorte d'entraînement qui paraissait universel vers une espèce de régime nouveau de réaction césarienne, il ne s'est pas trouvé un ministre de l'instruction publique, M. Fallières, qui a écrit à tous les instituteurs de France, dans une circulaire mémorable : « **Vous êtes des instituteurs de liberté, et la liberté que vous enseignez à l'école, vous devez la répandre au dehors.** »

Ce sont vos ministres de l'instruction publique, c'est votre prédécesseur et ami, monsieur le ministre, qui a ainsi jeté tous les instituteurs de France dans le combat pour la liberté politique, pour la liberté républicaine. Et si parmi ces instituteurs que le ministre de l'instruction publique conduisait à cette époque à la défense de la liberté menacée, il en est qui se sont dit : Oui, c'est vrai, le ministre a raison, il est de mon devoir de servir partout la République, et je la comprends sous la forme de la République sociale, c'est vous, monsieur le ministre, qui lui avez ouvert la porte : vous n'avez plus le droit de le frapper ! (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Pour ne laisser subsister aucune équivoque, je vous demande quelles sont vos intentions précises à l'égard de ceux qui ne comprendraient pas la fonction du capital et le rôle de la propriété actuelle comme les comprennent les économistes orthodoxes, et je vous demande quelles sont vos intentions précises à l'égard de ceux qui au dehors se mêlent, avec le respect de leur propre parole, à la propagande socialiste.

Et ici apparaît le vrai problème.

Avez-vous le droit et le pouvoir d'empêcher l'Université, éducatrice des générations nouvelles, de se mêler à toutes les émotions, à tous les mouvements de la vie actuelle ? Voilà le problème dans toute son étendue. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche. - Mouvements divers*)

M. Louis HÉMON — C'est la thèse du clergé !

M. JAURÈS — Je réponds d'un mot que vous ne le pouvez pas sans manquer à l'esprit de l'Université elle-même, depuis la Révolution française.

Qu'est-ce qui a fait - selon l'homme éminent qui dirige l'enseignement supérieur, et qui a publié récemment un livre que vous connaissez sur l'histoire de l'enseignement supérieur en France de 1789 à 1894 - qu'est-ce qui a fait la langueur, le dépérissement et la médiocrité des universités et des collèges de l'ancien régime pendant tout le XVIII^{ème} siècle ?

C'est que l'enseignement de l'ancien régime, pendant tout le XVIII^{ème} siècle, est resté un enseignement purement scolastique, un enseignement fermé à la vie environnante et dans lequel n'ont pénétré ni les grands progrès contemporains des sciences naturelles, ni l'esprit critique qui s'appliquait à la politique, à la religion et aux idées sociales. En sorte que ce qui a marqué, dans l'ordre de l'enseignement, l'œuvre de la Révolution française, ç'a été précisément d'arracher les universités et les collèges de l'ancien régime à cette méthode scolastique surannée, et de les faire sortir en quelque sorte de leur cloître laïc pour les mêler à toutes les idées critiques du siècle, à tous les progrès de la science, à ce mouvement de l'esprit de liberté et de justice de notre pays. Voilà quelle a été la conception de l'Université sous la Révolution française.

C'est là — vous ne pouvez pas le contester — ce qui a fait la grandeur du rôle de l'Université ; c'est que sous tous les régimes, sans s'asservir aux formules gouvernementales qui passaient, elle s'est mêlée à tous les mouvements de liberté ; c'est que sous la Restauration, il a fallu fermer l'École normale comme suspecte de libéralisme, frapper les maîtres qui dans les chaires de la Sorbonne inquiétaient le gouvernement réactionnaire d'alors ; c'est que sous la puissance oligarchique et bourgeoise de Louis-Philippe, déjà Michelet et Quinet commençaient à annoncer l'avènement de la démocratie ; c'est que durant la période réactionnaire de la II^{ème} République, Michelet et Quinet parlaient au nom de la démocratie et du droit ; c'est que lorsqu'est venu le 2 décembre, la plupart des professeurs de l'Université - et l'Université ne m'en voudra pas de rappeler ce souvenir qui est une grande gloire pour elle — n'ont pas fermé leurs yeux et leurs oreilles, ne se sont pas dit : Nous sommes des scholars, nous enseignons les belles-lettres, les vers latins, la grammaire de Lhomond ou la philosophie de M. Cousin ; tout le reste ne nous regarde pas. Est-ce que les bruits de la rue sont faits pour troubler la sérénité des éducateurs de la jeunesse ? S'ils s'étaient dit cela, vous auriez eu beaucoup plus d'exemples de lâcheté et beaucoup moins d'exemples d'honneur civique et d'honneur républicain.

Mais il s'est trouvé des professeurs - et Challemel-Lacour et Jules Simon, et d'autres qui ont protesté au nom du droit et ont dit : Nous sommes des citoyens ! Et pendant tout le temps de l'Empire, il y a eu une protestation éloquente de l'Université contre ce régime d'oppression.

Je me rappelle, pardonnez-moi ce souvenir, qu'étant il y a quelques années professeur au lycée d'Albi, M. Léon Bourgeois, ancien ministre de l'instruction publique, était alors préfet du Tarn. Il vint au lycée voir les professeurs et il leur parla avec éloquence en rappelant qu'il avait été élève de l'Université dans ces années maudites de l'Empire. Et il disait aux professeurs : Alors, il ne nous était pas permis de parler de la République, mais du moins on enseignait la République sous le nom de liberté.

Et à la fin de l'Empire — c'est un de vos recteurs qui me le racontait il y a quelques mois — quand on a pu espérer un commencement de réveil de la pensée libérale, M. Jules Simon faisait des tournées en province - il était alors, lui aussi, un commis voyageur, un agitateur. *{Applaudissement à l'extrême gauche.}* Il faisait des tournées en province et il convoquait les professeurs, au lycée de Rodez notamment — c'est le souvenir précis qui m'est resté de cet entretien - il les convoquait en secret, et il leur disait : « Oui, l'Empire exige de vous la servitude, le serment, la soumission aveugle ; mais avant d'être les serviteurs de l'Empire, vous relevez de votre conscience d'hommes libres. »

Voilà ce qu'il leur disait, et les recteurs qui administrent à l'heure actuelle vos académies ont été élevés d'après ce langage ; je me demande comment ils feront pour être les instruments d'une politique d'asservissement. *(Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite.)*

Et depuis vingt ans, n'avez-vous pas mêlé l'Université à toutes nos luttes ?

Pendant le 16 Mai ⁽²⁾, alors qu'on déplaçait beaucoup d'instituteurs, ces déplacements d'instituteurs apparaissaient alors comme une chose grave à ces républicains du centre qui tout à l'heure ricanait *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite)* d'une pareille mesure comme d'une chose dérisoire. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs)*

M. CAMILLE PELLETAN — Ils ne riront pas toujours.

M. JAURÈS — Ils disaient : On déplace un petit professeur, et il proteste ? Mais de quoi donc s'avise-t-il ? Il doit se taire !

Eh bien, non ! Il n'a qu'à suivre les leçons qu'on lui a données depuis vingt ans ! Au 16 Mai, vous avez été assez heureux d'avoir les instituteurs avec vous, et depuis, dans toutes vos campagnes contre l'influence des curés, voyons, un peu de franchise, n'avez-vous pas eu besoin des instituteurs ? *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche)* Oh ! c'est de leur pleine volonté et dans leur entière liberté qu'ils ont agi.

Je ne demande qu'une chose, c'est qu'on les laisse aller leur chemin, qu'on les laisse servir la République de tout leur cœur, en liberté et comme ils veulent la servir ; pas d'oppression, parce qu'ils ont le droit, après tout, de n'avoir pas la même formule de la République que les ministres qui passent ; s'ils laissent tomber de leur conscience l'aveu d'une préférence pour une formule de la République autre que la vôtre, ne les humiliez pas, ne les frappez pas, au nom même de la République, car vous aurez peut-être besoin un jour de retrouver en eux des défenseurs indomptés. *(Applaudissements sur les mêmes bancs)*

Mais alors, ce n'est pas seulement vos instituteurs que vous vouliez gagner ; permettez-moi encore cette anecdote toute personnelle.

2 - Pour les républicains, le 16 mai 1877 reste l'exemple du coup de force antirépublicain. C'est la date à laquelle Mac-Mahon, président de la République, avait renvoyé le gouvernement Jules Simon et dissout la Chambre pour tenter de redonner le pouvoir aux conservateurs.

Au moment où vous faisiez l'article 7 ⁽³⁾ qui inquiétait un peu l'Université, parce qu'il lui en coûtait de paraître défendue par des mesures légales contre des concurrents, vous aviez besoin de l'assentiment de l'Université tout entière; je me rappelle alors toutes les visites de M. Jules Ferry à l'École normale, toutes les caresses qu'il prodiguait à M. Bersot, notre directeur, pour obtenir de lui, un fonctionnaire cependant, une adhésion publique à l'article 7 ; et comme on disait alors beaucoup de bien de l'École normale, pour varier un peu du mal qu'on disait des jésuites, M. Bersot nous convoquait parfois, après ces entrevues ministérielles ; il nous faisait part de ces belles effusions gouvernementales pour l'École, pour notre développement, pour notre liberté d'esprit, et il nous disait avec sa merveilleuse finesse : « Prenons garde, messieurs : on nous aime contre quelqu'un. » *{On rit}*

Eh bien ! messieurs, la liberté ne veut être aimée contre personne, l'Université ne veut être libre contre personne. L'Université vous réclame la liberté entière, pour la liberté seule, et voilà tout. *(Applaudissements répétés à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche. - L'orateur, en retournant à son banc, est félicité par ses amis)*

Chambre des députés, séance du 21 juin 1894.

3 - L'article 7 de la loi Jules Ferry voulait interdire l'enseignement (dans le public comme dans le privé) aux membres des congrégations religieuses. Grande bataille laïque et anticléricale jusqu'au rejet de l'article par le Sénat. Des dispositions analogues seront votées en 1904 et en vigueur jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.